Affaires de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

pées ne doivent pas être éclaircies. Tout au plus peut-on, vers le milieu de la révolution, enlever les tiges fortement déformées, sans pour cela favoriser le développement des branches des tiges voisines. On peut aussi couper les rejets dépérissants et surcimés, pour autant que les cépées sont rapprochées et que ni le soleil ni les vents ne favorisent le desséchement du sol, dont la fraîcheur permanente est indispensable au bon développement des tiges de bois de service.

L'accroissement en hauteur des rejets est très rapide; il est en moyenne de un mètre par an pendant les premières années. A 20 ans, les perches ont en général une longueur d'une quinzaine de mètres.

La production en matière et en argent varie naturellement suivant les stations. M. de Luze, inspecteur forestier [1] mentionne qu'en 1915, à Villars-sous-Yens (Vaud), un hectare de taillis produit, à 20 ans, 100 m^3 de bois, ce qui correspond à un accroissement moyen de 5 m^3 par an. Le prix de vente d'un ha de fonds bien ensouché, après la coupe, est d'environ 1000 francs; le bois vaut 2000 francs.

En novembre 1924, la commune de Lully, voisine de Villars-sous-Yens, a vendu les bois provenant d'une parcelle de taillis de 27 ares, âgée de 24 ans, dont le 52 % de la surface était boisée en châtaignier et le reste en bois de feu d'autres essences, à raison de 35 francs l'are, soit 3500 francs l'ha, net, sur pied.

Comme M. de Luze, nous admettrons que les taillis de châtaignier peuvent se classer parmi ceux de nos forêts qui donnent un rendement des plus satisfaisants. Cette culture convient tout spécialement à la petite propriété. L'exemple des taillis de Villars-sous-Yens pourrait être imité dans les stations se prêtant à cette culture, toutes les fois que, pour diverses raisons, la création de futaies ne peut être envisagée avec profit, tout spécialement dans les sols fortement déclives où de bons chemins ne peuvent être créés. *M. Moreillon.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 14 novembre, à Zurich.

1° Le comité constate avec satisfaction que la réunion annuelle de 1924, qui coïncidait avec le 500e anniversaire de la création de l'administration forestière de la ville de Zurich, a parfaitement réussi.

2° Les décisions de notre dernière assemblée générale concernant „ la chasse et la sylviculture " ont été partiellement mal interprétées par la presse quotidienne. Le président a adressé, au moment voulu, une rectification à l'agence télégraphique; mais elle n'a pas été publiée.

---

[1] *de Luze.* Les taillis de châtaignier de Villars-sous-Yens. „ Journal forestier suisse ", 1915. Page 93.

Le comité, qui avait été chargé par l'assemblée générale de faire connaître à l'Inspection fédérale des forêts le point de vue auquel se place notre société, va le faire sous peu.

3° Ont demandé leur admission dans notre société :

MM. *Fritz Laufer,* agriculteur, à Zurich 7, Höhenweg 14.

Paul Trüb, agronome diplômé, à Zurich 7, Forchstrasse 165.

Ces deux candidats ont été admis.

4° Le président Weber présente un rapport sur les travaux de la commission de rédaction qui est chargée de la 2e édition de la *Suisse forestière.* L'impression a commencé. A la demande de la commission, le comité complète quelques-unes des décisions prises. On discute un projet de contrat concernant la vente du volume en librairie ; son approbation est renvoyée à la prochaine séance.

5° On n'a pas pu commencer l'examen de la réforme du programme d'études à la division forestière de l'Ecole polytechnique. Cela pour la raison que le Conseil de l'école n'a pas encore abordé l'étude des propositions de la conférence des professeurs.

COMMUNICATIONS.

La mise en valeur en France des terres incultes par le boisement.

Les enquêtes faites peu avant la guerre accusaient en France près de six millions d'hectares de terres improductives, près de 12 % de la surface du pays. Plus des deux tiers de ces sols abandonnés pourraient être producteurs de richesse. On rencontre ces sols surtout dans le Midi méditerranéen. On les trouve aux portes même de villes telles que Montpellier, Nice, etc. Terres susceptibles d'être vouées à la culture agricole ou forestière, mais que les abus de parcours du mouton ont lamentablement appauvries et dont les propriétaires se contentent d'un revenu dérisoire.

Ces sols, dont la plus grande partie sont des communs communaux, pourraient très généralement être mis en valeur par la forêt. Les exemples à cet égard ne manquent pas en France.

Pourquoi ne pas se mettre résolument à la tâche et, sans tarder, continuer la belle œuvre du reboisement des Landes de la Gascogne, de la Sologne, des savarts de la Champagne pouilleuse, du Mont-Aigoual, où l'arbre a fait merveille et transformé en contrées florissantes des régions autrefois désertiques ?

Voilà ce que se disent de nombreux Français dont il faut saluer bien haut les nobles efforts dans cette œuvre de reconstitution économique.

C'est ainsi que pense en particulier un professeur de botanique à l'Université de Montpellier, Monsieur *Ch. Flahault.* Penser ainsi est très bien, mais agir est encore mieux. M. Flahault le fait depuis de longues années avec la plus ardente conviction et un désintéressement admirable.